

DEPARTEMENT DE LA DROME

COMMUNE D'ALLAN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 mars 2025

Nombre de membres afférents : 18
En exercice : 18 Qui ont pris part à la délibération : 13
Date de la Convocation : 13/03/2025
Date d'affichage : 13/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-huit mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE- Mylène DELORME- Laure DUCHAMP- Marylin MOUTET- Aurélie SYLVESTRE- Patrice TETARD- Nathalie MARECHAL- Joël MALIGNIER- Daniel PEYROL - Alexandra CHABANIS - Céline POIRRIER - Jean- Luc MONTAGNER

Excusés : - Jean GRANGER - Véronique AUGIZEAU- Christophe GRANGER (pouvoir donné à Laure DUCHAMP) - GAUTHIER Laurent (pouvoir donné à Mylène DELORME) - David MAGNET

Mylène DELORME a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n°2025-016 : Autorisation de signature d'un bail administratif avec la société Horizon Taux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de bail administratif à conclure entre la commune d'Allan et la société de courtage en prêt immobilier et assurance de prêt Horizon Taux, pour le local situé 6 route de Malataverne;

Le loyer mensuel est proposé à 450 €HT hors charges.

Vu le projet de bail annexé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ;

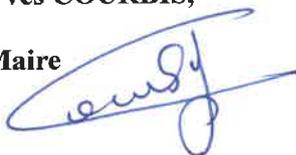
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bail administratif ci-joint, à conclure entre la commune d'Allan et Horizon Taux, pour le local situé 6 route de Malataverne;
- **FIXE** le loyer mensuel à 450€HT hors charges
- **CHARGE** Monsieur le maire de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble au moyen de l'application informatique Télérecours accessible par le biais du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département, de sa notification et de sa publication.

POUR : 15

CONTRE : 0

Yves COURBIS,

Maire



Mylène DELORME

Secrétaire de séance

